



AVIS DE COURSE

110 MILLES de CONCARNEAU

**EN SOLITAIRE ou EN DOUBLE
du 13 et 14 MAI 2017**

AUTORITE ORGANISATRICE

Société des Régates de Concarneau (SRC), Place de la Croix, 29900 CONCARNEAU

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux, la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4. Les règles Osiris Habitable 2017 de la FFVoile.
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. (*semi hauturière*)
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.2. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Pogo 8.50 ; Django 7.70; Mini transat 6.50 et aux bateaux du système à handicap OSIRIS ayant un groupe brut supérieur ou égal à 13.
- 2.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la S .R .Concarneau.
- 2.4. Les skippers des bateaux participants devront avoir 18 ans révolus au jour du départ, l'équipier (cas de la Duo) devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.
Une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages causés au tiers devra être souscrite pour la durée de l'épreuve
- 2.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile compétition valide
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - une décharge de responsabilité s'ils sont mineurs.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

- 2.6.** Les bateaux devront être équipés :
- d'une VHF fixe (25 watts) en bon état de fonctionnement
 - d'un moteur fixe en bon état de fonctionnement sauf pour les 6.50 qui respecteront les règles de leur classe.
 - le pilote automatique est autorisé.

3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 50 Euros. Une facture pourra vous être remise lors de la confirmation de l'inscription.

IBAN : FR76 1558 9297 0604 1543 1174 071

BIC : CMBRFR2BARK

4. PROGRAMME

- 4.1.** Confirmation d'inscription : (à la SRC, au Pôle Nautique de la Croix)
Le vendredi 12 mai 2017 de 18h00 à 20h00 et le samedi 13 mai 2017 de 8h30 à 10h
- 4.2** Briefing le samedi 13 mai à 11h au Pôle Nautique
- 4.3.** Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13/05/17	13h00	Toutes

- 4.4.** Remise des prix : dimanche 14 mai 2017 (Pôle Nautique de la Croix) à 17 h

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 14 mai 2017.
- affichées selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours seront tracés dans une zone comprise entre la Pointe de Penmarch et Belle Ile.

Ils seront distribués avec les Instructions de Course lors des inscriptions du samedi 13 mai.

7. SYSTEME DE PENALITE

- 7.1.** Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 7.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

- 8.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.
- 8.2.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Un classement scratch sera réalisé pour l'ensemble des bateaux.
Un classement spécial pourra être établi à partir de 5 monotypes ou inscrits dans les séries Django 7.70, Pogo 6.50 (1,2 et 3) et 8.50, Mini-transat

9. PLACE AU PORT

La ville de Concarneau offrira la gratuité des pontons aux concurrents inscrits et participant effectivement à la «110 Milles de Concarneau », la gratuité est accordée du 8 au 16 mai 2017. Port de plaisance de Concarneau 02.98.97.57.96 fax 02.98.97.15.15.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates de CONCARNEAU

Place de la Croix

29900 CONCARNEAU

Email : contact@srconcarneau.com

<http://www.srconcarneau.com>



**110 MILLES EN SOLITAIRE OU EN DOUBLE
DU 13 AU 14 MAI 2017
BULLETIN D'INSCRIPTION**



LE SKIPPER

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Tel portable :E-mail :

Nom du Club :

N° de licence : Date de Naissance

L'EQUIPIER

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Tel portable :E-mail :

N° de licence : Date de Naissance

LE BATEAU

Nom du bateau (Affaires Maritimes) :

Fournir la copie (page 1 et 21)

Classe ou Groupe OSIRIS :

Fournir la copie du certificat

Indicatif Radio :

Nom de course :

Numéro de voile :

Couleur de coque :

Couleur de spi : Grand SpiPetit Spi :

Je m'engage à me soumettre aux *Règles de Course à la Voile* et à toutes autres *règles* qui régissent cette épreuve.

A

Le

Signature du Skipper :